

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La qualité de l'eau est rétablie à La Clusaz : les restrictions d'usage sont levées par l'Agence régionale de santé (ARS)

Les restrictions d'usage de l'eau potable, en vigueur depuis le samedi 1er août 2026, sont levées sur les secteurs alimentés par le captage de Combe Rouge à La Clusaz.

À la suite des résultats des analyses transmises par l'Agence régionale de santé (ARS), l'eau peut de nouveau être consommée normalement à compter du 7 août 2026 à 10h00 (arrêté municipal 2026-296).

Le retour à la normale

Une restriction de la consommation d'eau à usage alimentaire avait été mise en place suite au signalement le 1er août 2026 d'une odeur d'hydrocarbure dans l'eau du robinet des secteurs alimentés par le captage de Combe Rouge sur la commune de la Clusaz (Chemin du Battieu, Route des Riondes, Chemin des Riffroids, Riffroids Haut, ainsi que les voies et antennes desservies par ces secteurs).

Depuis la date du signalement, des prélèvements d'eau avaient été réalisés quotidiennement à plusieurs points du réseau de distribution.

« Les résultats successifs des analyses du 3 au 5 août transmises par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne présentent plus aucun risque sanitaire pour la population. Aussi toutes restrictions de l'eau sont entièrement levées à compter de ce vendredi 7 août, 10h », annonce Laurent Gouilloud, directeur de la SPL Ô des Aravis.

Une mobilisation rapide des équipes

La commune de la Clusaz tient à saluer la réactivité de la SPL Ô des Aravis suite à la découverte de la pollution. La mobilisation de ses équipes dès les premières heures et les jours suivants a permis d'assurer un retour à la normale grâce aux opérations de nettoyage du réseau et la déconnexion du captage concerné.

En coordination avec l'ensemble des services municipaux, un ensemble de mesures a permis de maintenir un usage de l'eau non alimentaire, complété par une distribution d'eau potable en bouteilles et en point d'approvisionnement en libre-service mis à disposition de la population impactée.

Les investigations se poursuivent

La commune de la Clusaz et la SPL Ô des Aravis dénoncent cette pollution. « Une plainte contre X a été déposée en gendarmerie de Thônes pour pollution des eaux et du milieu », indique David Périllat, adjoint au Maire et président de l'Office de Tourisme.

Des investigations sont menées depuis le samedi 1er août par les services de l'Office français de la Biodiversité (OFB), la gendarmerie, la commune de La Clusaz et la SPL Ô des Aravis pour identifier l'origine de cette pollution hydrocarbure.

La commune de La Clusaz remercie les habitants, les socioprofessionnels, les résidents et les vacanciers concernés pour leur compréhension, leur patience et leur civisme durant cette période.

Contact presse :

Service Communication Mairie de La Clusaz - communication@laclusaz.fr